



Pouvoir d'achat :

2 organisations syndicales représentatives (FO et UNSA) signent la proposition de la Direction pour une augmentation générale de tous les salariés

Mardi 20 février 2024

Les Organisations syndicales représentatives FO et UNSA ont signé la proposition de la Direction Générale de la RATP en faveur du pouvoir d'achat, dans le cadre des négociations annuelles obligatoires (NAO).

L'ensemble des salariés de la RATP va donc bénéficier d'une mesure générale, avec une augmentation de 1 300 euros brut sur une année pleine.

Cette mesure a notamment pour effet de soutenir dans une plus grande proportion les salaires les moins élevés de l'entreprise. Elle permet aussi d'améliorer l'attractivité de l'entreprise en revalorisant les salaires d'embauche.

En 2024, l'augmentation moyenne des rémunérations des salariés RATP s'élèvera ainsi à 4,2 % en moyenne.

Pour rappel, pour l'année 2023, le niveau moyen d'augmentation des rémunérations au sein de l'entreprise s'est élevé à 5,7 %, après une augmentation moyenne des rémunérations à hauteur de 5,2 % en 2022.

Contact presse

Service de presse

01 58 78 37 37

servicedepresse@ratp.fr